VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

PAR STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR DE LA SCHWARTZ FOUNDRY CO.

A L'ENCAN, SAMEDI, 15 AOUT 1908, A 11 HEURES A. M.

Attention Capitalistes! Une Grande Occasion! Propriétés de Valeur Rares,

PAR ORDRE DU RECEVEUR.

No 84,648 — COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS — DIVISION B.

EN vertu d'un ordre et jugement rendus et signés le 7me jour de juillet 1908 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire intitulée Wm P. Luck vs Schwartz Foundry Company No 84,648 du dossier de ladite Cour, je vendrai à l'enchère publique, au dernier et plus haut enchérisseur, pour du comptant, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, en cette ville, à 11 heures A. M., SAMEDI, le 15 août 1908, toutes les propriétés et effets, meubles et immeubles en la possession du receveur de la Schwartz Foundry Company et dans lesquels lui ou l'un d'eux possèdent droit, titre ou intérêt, sauf telle propriété qui pourra ci-après être exceptée. Ladite vente devra être faite de la façon et ensemble aux conditions suivantes:

A) Certaines portions ou parcelles de terre d'une ferme irrégulière, situées dans le Premier District de cette ville, dans l'Est, bornées par les rues Delord, Constance, St Joseph et Tchoupitoulas, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant:

1° Une portion de terre formant le coin des rues Delord et Constance, ne tirant 200 pieds 6 pouces de face à la rue Delord sur une profondeur et façade sur la rue Constance de quatre-vingt-dix pieds (190) au pouce et quelques lignes.

2° Une autre portion de terre contiguë à la première portion décrite mesurant soixante pieds (60), mesure française de face à la rue Constance sur une profondeur de cent trente pieds (130) entre lignes parallèles.

3° Une autre portion de terre contiguë à la première décrite et formant le coin des rues Tchoupitoulas et St Joseph, ayant quatre vingt-douze pieds neuf pouces (92' 9") de face à la rue Constance sur une profondeur et façade sur la rue St Joseph de cent quatre vingt six pieds (186) au pouce et quatre lignes (186' 5").

4° Une autre portion de terre presque dans le centre dudit lot, ayant soixante pieds (60) mesure française de face à la rue Tchoupitoulas et courant dans le fond et contiguë à la portion premièrement décrite.

5° Un certain lot de terre dans le même district et lieu, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant en mesure française soixante quatre (64) pieds de face à la rue Tchoupitoulas par une profondeur irrégulière sur le côté supérieure de deux cent trente-sept et trois pieds (237) au pouce (1) et six (6) lignes et sur le côté inférieur de deux cent vingt-cinq pieds (225) sept pouces (7) et quatre lignes (4), et d'une largeur de soixante trois pieds (63) onze pouces (11) et deux lignes. Et sur la ligne extrême du fond, ensemble avec tous les outils, matériaux, machines, machines, etc., en usage dans ladite bâtisse et usine.

Etant la même propriété que la Schwartz Foundry Company a acquise des commissaires de liquidation de la Schwartz Foundry Company Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, daté le 31 juillet 1906, enregistré au Bureau des Transferts de cette ville, dans le livre 212, folio 94.

Toutes les propriétés ci-dessus comprises dans ce paragraphe (a) seront vendues en bloc, comme un tout, mais séparément et à part de toute autre propriété.

A) (b) 1, 2, 3, 4 et 5. Une améliorations les bâtisses en briques à deux étages 911 13 15 rue Tchoupitoulas, le bâtiment à trois étages 917 19 rue Tchoupitoulas s'étendant à travers de la rue Constance et prenant tout la façade sur la rue Constance comprenant une bâtisse en briques et bureau à trois étages à l'entrée principale de la rue Howard, et de la bâtisse en briques de la rue St Joseph, et comprenant un grand entrepôt et boutiques de machines.

Des propriétés ont les facilités d'une voie de garage.

B) Un certain carré de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, compris entre les rues Pleasant, Levée (ou Tchoupitoulas), Hermosa et Water, désigné par le No quinze (15) et sur un certain plan et certificat de vente fait par C. Mile Williams député-vueur de cette ville du 11 avril 1908 et mis en pour référence à l'acte d'achat et après mentionné, lequel dit lot de terre mesure, d'après ledit plan, deux cent quarante quatre pieds (244) sur la rue Tchoupitoulas, deux cent quarante sept pieds (247) pieds trois (3) pouces de face à la rue Water, quatre vingt un pieds (81) onze pouces (5) et une ligne (1) de face à la rue Pleasant, et quatre vingt neuf pieds six pouces et six lignes (89' 6" 6') de face à la rue Hermosa, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou dépendant, et tout ce qui se trouve maintenant sur ces deux terrains, sans exception ni réserve, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet désigné par le numéro municipal 21, borné par ces rues Fulton, Nouvelle Levée, St Joseph et Nord Market, désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan connu comme plan de J. A. Beard, lesdits lots mesurant ensemble quarante huit (48) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Nouvelle Levée et à même façade à la rue Fulton sur une profondeur de cent vingt sept (127) pieds, deux (2) pouces et sept (7) lignes sur la ligne vers la rue St Joseph et cent vingt sept (127) pieds six (6) pouces et quatre (4) lignes sur la ligne vers la rue Market et la ligne de côté vers la rue Market et la ligne mitoyenne de côté vers la rue Fulton, ayant été acquis par ledit vendeur en vertu d'un acte de vente par M. J. McAdam, syndic, à la Gulf States and Improvement Company, passé pardevant Emile J. Barnett, notaire, en cette ville, comme suit: Quatre certaines terrains situés dans le même district et lieu comme ci-dessus décrits et désignés par les Nos deux, trois, six et sept. Les nos deux et trois mesurant ensemble quarante huit (48) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Fulton sur soixante trois (63) pieds sept (7) pouces et trois (3) lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles, et les lots six et sept mesurant ensemble quarante huit (48) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Pierre (ou Nouvelle Levée) et soixante trois (63) pieds sept (7) pouces et trois (3) lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles, ledit lot deux et trois sont contigus, ledite lots six et sept dans le lot et mesurant ensemble et devant être pris à une profondeur de quarante huit (48) pieds (1) un pouce et quatre (4) lignes de l'angle de la rue Market.

3e Lots (3) terrains contigus avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Nouvelle Levée, St Joseph, Fulton et Nord Market, désignés par les Nos quatre et cinq et mesurant chacun vingt quatre (24) pieds et six (6) lignes de face sur la rue Nouvelle Levée et Fulton respectivement, par les profondeurs ou ventes:

Le lot ayant une profondeur de cent vingt sept (127) pieds six (6) pouces et quatre (4) lignes sur la ligne du côté du lot No 5 sur cent vingt sept (127) pieds huit (8) pouces et deux (2) lignes sur l'autre ligne de côté et ne mesurant ou prétendant cent vingt sept (127) pieds huit (8) pouces et une ligne et demie sur la ligne du côté du lot No 4 et cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et une ligne de profondeur et façade sur la rue Market.

Etant la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company et Jacob Adler, par acte de vente passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 29me jour de novembre 1907 et enregistré au Bureau des transferts, 277, folio 341.

Toutes les propriétés ci-dessus comprises dans le paragraphe (A) seront vendues en bloc comme un tout, mais séparément et à part de toutes autres propriétés.

Les améliorations consistant de deux grande e hivrées en bois, couvert en fer galvanisé.

(D) Premièrement. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 945 rue Tchoupitoulas, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre B, dans l'Ilet No 122, borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, maintenant Howard, Foucher, maintenant Constance, et St Joseph, sur un plan tracé par C. Bouchouequé, architecte, en mars 1869 pardevant R. J. Kerr, ancien notaire en cette ville, lequel lot forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Delord (maintenant avenue Howard) et mesure environ vingt une (22) pieds, six (6) pouces et neuf (9) lignes de face à la Tchoupitoulas, environ dix neuf (19) pieds deux (2) pouces de large dans le fond sur une allée commune s'ouvrant sur la rue Delord (maintenant avenue Howard), environ quatre vingt cinq (85) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes de profondeur sur la ligne de côté inférieure et environ quatre vingt six (86) pieds quatre (4) pouces de profondeur et de face sur la rue Delord.

Les améliorations comprennent une bâtisse en brique à trois étages, No 945 rue Tchoupitoulas.

Etant la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company Limited, par un acte passé pardevant Charles Rosen, notaire le 31 juillet 1906 et enregistré au bureau des aliénations de cette ville, Registre 212, folio 94.

2° Deux certaines lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 127, borné par les rues Deslonde, Constance, entre les rues Foucher, Caillope, entre les Duplant et et Magazine, désignés par les numéros 8 et 10 sur un plan déposé parmi les registres de Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 2, suivant lequel ils mesurent, à savoir: le lot 8 vingt sept (27) pieds, neuf (9) pouces et six (6) lignes de face à la rue Deslonde sur quatre vingt dix sept (97) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes de profondeur, et le lot 10, quatre vingt dix pieds de face à la rue Constance sur cent vingt huit (128) pieds dix (10) pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

LOTS VACANTS—Etant une partie de la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré au bureau des aliénations de cette ville dans le registre 212, folio 93.

Ces lots ci-dessus décrits et désignés comme lot, mais séparément et en dehors de toute autre propriété.

(E) Quatre (4) certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros 1, 2, 3 et 4 dans l'Ilet No —, borné par les rues Magazine, Constance, Gaiennie et Calliope (ensemble lots mesurant chacun trente et un (31) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes entre lignes parallèles le tout en mesure américaine et conformément à un plan d'arpentage d'Arthur de Armas, département de ville en date du 3 août 1887, enregistré sur le registre du procès intitulé Hugh W. Brown vs Anna Ogden Brown, No 23,146 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Etant une partie de la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company Limited par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906 enregistré dans le Bureau d'aliénations de cette ville dans le registre No 212 folio 93. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à deux étages No 1110 rue Magazine.

La propriété précédente et ci-dessus comprise dans ce paragraphe (e) sera vendue en bloc et comme un tout, mais séparément et en dehors de toute autre propriété.

(F) La propriété mobilière suivante, à savoir:

24 Boîte de tuyaux noirs de deux pouces et demi en état d'être livrée au commerce.

84 Paquets de deux longueurs de tuyaux en fer galvanisé de 1 1/2 pouces en état d'être livrés au commerce.

2 Grosses pièces de fer fondu dans la cour de la Fonderie.

12 pièces de tuyaux de 6 pouces dans la cour de la Fonderie.

76 Longueurs de tuyaux de 6 pouces d'occasion, dans la cour des Magasins.

2 Machines à tuyaux avec appareil dans la cour des Magasins.

1 Lot de câbles en plomb, détachés et en barils, dans le département des boutiques.

263 Pièces de plomb en manœuvre dans le Département d'Approvisionnement.

Une vieille machine en brique dans la bâtisse Church en le terrain, et décrite dans l'inventaire.

Chacun des articles de propriété mobilière compris dans ce paragraphe (f) sera vendu séparément et en dehors de toute autre propriété.

(G) Les articles suivants de propriété mobilière, à savoir:

2 pièces de tuyaux de 8 pouces dans la Cour des Magasins.

Une pièce de tuyau de 6 pouces dans la Cour des Magasins.

Une machine à vapeur de 8 pouces sur 10 dans la Cour des Magasins.

Un dynamo dans la Cour des Magasins.

Un certain moteur attaché à tourneur Bowser dans la Fonderie.

2 certaines chaudières à tubes de retour de 66 pouces par 16 pieds sur la propriété Elévateur, ensemble avec voyer, colonne d'eau, "man hands" hand hole plates, "checkings", "checking valve" de sûreté et grilles appartenant aux mêmes et situées sur le terrain Church.

Chacun des articles de propriété mobilière compris dans ce paragraphe (g) sera vendu séparément et en dehors de toute autre propriété.

(H) Tout le reste de la propriété, ressources et effets en la possession des Receveurs ou de la Schwartz Foundry Company, ou dans lesquels elle a un droit ou quelque droit, titre, réclamation ou intérêt, y compris entre autres choses toute la propriété foncière, tous ses meubles de bureau, accessoires, le stock dans le département de fournitures et les autres, toutes autres propriétés mobilières, toutes embarcations, tous billets recevables, tous comptes ouverts, jugements, procès, réclamations, demandes et actions s'élevant de transactions ayant été faites avant la date à laquelle l'affaire a été mise entre les mains de Receveurs, pourvu toutefois que tous les comptes ouverts et réclamations en faveur des Receveurs résultant des transactions ayant eu lieu depuis cette époque ne sont pas chargés en sus et sont expressément exclus de cette vente dans ce cas tous l'argent se trouvant entre leurs mains ou en banque et appartenant aux Receveurs, et pourvu en outre que l'on exclue également de cette vente les items en faveur des Receveurs paraissant dans les comptes reçus bien de l'Inventaire enregistré au nom nommé de la Adler Wineberg Steamship Company, le steamship Nicaragua et propriétaires, le steamship Venezuela propriétaires, et la Rose Hill sugar Company.

La propriété mobilière comprise dans ce paragraphe se trouve dans le département des Fournitures de la Schwartz Foundry Company, rue Tchoupitoulas, entre l'avenue Howard et la rue St Joseph, de cette ville, sur le lot Elise coin des rues Gaiennie et Constance, sur le terrain Magazine, entre les rues Calliope et Gaiennie, dans l'Ecurie Magazine, et entre les rues Poeyfarre et Calliope, sur le terrain Magazine, coin des rues Poeyfarre et Constance, sur le terrain Church, rue Constance, entre Poeyfarre et l'avenue Howard; dans le Blacksmith Shed, rue Tchoupitoulas, entre les rues Erato et Gaiennie; dans le terrain Reynolds sur S. Diamond, entre les rues Peters et Fulton, au Garbage Plant, sur l'avenue Regas; sur la propriété Elévateur, rue Tchoupitoulas, entre les rues Pleasant et Hermosa; sur le terrain de la Fonderie, sur l'avenue Howard, dans l'Ilet St Joseph, Constance, Tchoupitoulas, et sur la Route Gentilly, près du Vieux Canal de Desséchement, et consistant en

Pièces pour accessoires, valves, fournitures, chaudières d'occasion, moteurs, machines d'occasion et toyaux terrailles, pompes, colonnes, vieux fours, machines à vapeur réservoirs, boîtes à crochets, etc., d'après l'inventaire enregistré et soumis à des corrections et déductions suivant la liste enregistrée au bureau de l'Enregistreur, au No 235 de la rue Baronne, dans cette ville.

Les meubles de bureau et accessoires sont dans la bâtisse du bureau au coin de l'avenue Howard et de la rue Constance, et suivant l'inventaire enregistré.

Les embarcations comprennent la barque Carlisle, le remorqueur Chamberlain et la barque Emma avec leurs palans, équipement et amenbement, mouillée au quai au-dessous d'Algier, Lne.

Les billets recevables, comptes ouverts, jugements, procès réclamations, demandes et actions sont suivant l'inventaire sujets à des déductions et collections expliquées par des listes enregistrées au bureau de l'Enregistreur, 322 rue Baronne, en cette ville.

La propriété foncière comprise dans ce paragraphe consiste des propriétés suivantes à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges servitudes y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, St Joseph et Delord, désigné comme le numéro six, et mesurant 22 pieds de face à la rue Tchoupitoulas dix huit pieds (18) onze pouces (11) de large dans le fond par quatre vingt cinq pieds (85) neuf pouces (9) de profondeur sur la ligne du lot No 7 et quatre vingt cinq pieds (85) six pouces (6) de profondeur sur la ligne du lot No 5, conformément à un plan tracé par A. Costanzo, architecte, le 11 avril 1857, déposé en l'étude de Pierre Duvillier, ancien notaire, et à un plan fait par Joseph Pillié le 19 août 1842 déposé en l'étude de Louis T. Claire, ancien notaire de cette ville.

Premièrement—Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages connue comme le No 941 de la rue Tchoupitoulas.

2° Premièrement—Cinq certains lots de terre situés, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Constance, entre Foucher, Poyefarré et Tchoupitoulas et Livaudais, entre les Delord, désignés respectivement par les numéros 42 et 2 et 3, et par les lettres N et O. Le lot No 42 forme le coin de la rue Poyefarré et de la rue Constance, et mesure quarante pouces pieds (44) sept pouces (7) de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade sur la rue Poyefarré de cent trois pieds (103) et quatre pouces (4) et cent cinq pieds (105) de profondeur sur l'autre ligne de côté, et soixante trois pieds (63) neuf pouces (9) et quatre lignes (4) de largeur dans le fond. Les lots numérotés 2 et 3 mesurent chacun quarante pieds (25) dix pouces (10) de face à la rue Poyefarré 24 pieds 3 pouces de large chacun dans le fond par 63 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Annonciation. Les Lots portant les lettres N et O sont contigus et font face à une allée courant de la rue Constance à la rue Tchoupitoulas; ledit lot N mesure vingt sept pieds (27) de face à ladite allée, vingt sept pieds (27) cinq pouces (5) et une ligne (1) de large dans le fond, quatorze pieds (40) cinq pouces (5) et trois (3) lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas, et cinquante et un pieds (51) trois pouces (3) de profondeur sur la ligne de division du lot O, et ledit lot O mesure vingt cinq pieds (25) dix pouces (10) de face à ladite allée, vingt six pieds (26) trois pouces (3) de largeur dans le fond, 51 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du lot N et cinquante six pieds (56) trois pouces (3) de profondeur sur la ligne de l'autre côté, le tout suivant le procès verbal de vente de C. E. Girardey, encanteur de cette ville, annexé à un acte de vente passé pardevant Octave de Armas, ancien notaire de cette ville, le 5 avril 1884, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque manière.

2° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le même carré, borné par les rues Constance anciennement Foucher, Poyefarré et Tchoupitoulas et avenue Howard, anciennement Delord, et mesurant quatre vingts pieds (80) de face rue Constance, et se réduisant à l'arrière de façon à être réduit à soixante six (66) pieds trois pouces (3) de largeur à l'arrière, et une profondeur d'un côté de cent vingt huit pieds (128) de long d'une allée ou passage de huit (8) pieds de largeur, commune audit terrain et adjacente, et de l'autre côté de cent trente pieds (130) et six huitièmes (6/8) le tout en mesure américaine ensemble avec le droit d'égouttage et de passage sur et à l'allée laquelle propriété est désignée par la lettre M sur un plan de Joseph Pillié, voyer de la ville, daté du 14 mars 1833, et déposé en l'étude de ce Pollock, notaire en cette ville, conformément à un acte du 9 avril 1833. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à quatre étages.

3° Premièrement. Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, carré No 137, borné par les rues Poyefarré, Constance (anciennement Foucher), Caillope (anciennement Duplantier) et Magazine, désignés par les Nos municipaux 6 et 7 sur un plan déposé en l'étude de N. J. Hecy, ancien encanteur, et ensuite par les Nos 19 et 20, et mesurant lot 6 trente cinq pieds (35) de face rue Poyefarré et lot 7 vingt cinq pieds (25) de face rue Poyefarré, tous deux ayant une profondeur de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq (5) lignes.

Secondement—Un certain terrain ensemble avec toutes améliorations qui s'y trouvent et tous les droits passages, servitudes, dépendances et avantages qu'y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré borné par les rues Poyefarré, Constance, Caillope et Magazine, désigné comme terrain No moitié sur un plan déposé en l'étude d'Octave de Armas, ancien notaire de cette ville, comme plan No 2 d'après lequel le dit terrain mesure vingt sept pieds (27) six pouces (6) de face rue Poyefarré sur une profondeur et façade rue Constance de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq lignes (5) et forme le coin des rues Poyefarré et Constance.

4° Trois certains terrains ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque sorte en faisant partie, situés dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Caillope, Constance et Poyefarré, désignés comme lots Nos un, deux et trois sur un plan fait par Hunter Stewart, voyer, sous la date du 5 mai 1888 ce plan certifié étant annexé à un acte passé pardevant Alphonse V. Philippe, ancien notaire en cette ville, le 16 juillet 1888 lesquels dits terrains mesurent ensemble soixante trente pieds (31) neuf pouces (9) et cinq lignes (5) de façade rue Magazine sur cent quatre pieds (115) de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains deux et trois sont contigus et mesurent chacun trente un pieds (31) neuf pouces (9) et quatre lignes (4) de façade rue Magazine sur cent quinze pieds (115) de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un grand entrepôt.

5° Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Magazine, Gaiennie, Constance et Calliope, désignés comme terrains Nos un et deux sur un plan annexé à l'acte de vente en date du 3 décembre 1842, par devant H. E. Renaud, ancien notaire, et mesurant comme suit:

Le terrain au mesure trente un pieds (41) onze pouces (11) et cinq lignes (5) de façade rue Magazine et forme le coin des rues Magazine et Gaiennie.

Le terrain Deux mesure trente et un pieds (31) onze pouces (11) et cinq lignes (5) de façade rue Magazine sur cent (100) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et portant les Nos 1126, 1128 1130 rue Magazine et comprenant un grand entrepôt.

6° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle Levée) Gaiennie ou Clio, Erato (anciennement Suzette, et Tchoupitoulas, désigné par le No 15 sur un plan annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant W. Christy, ancien notaire en cette ville, le 21 avril 1831, comme aussi le même No sur un plan fait par Louis H. Pilié, député voyer de la ville, en date du 26 sept. 1830, déposé pour qu'on s'y réfère en l'étude de —— notaire, comme plan No 4 et ledit terrain mesure trente sept (38) pieds six pouces (6) et cinq lignes (7) de façade rue Tchoupitoulas sur cent quatre vingt douze pieds (192) de trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bonne bâtisse en brique No 1140 rue Tchoupitoulas.

8° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré d'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée (maintenant Peters), Erato et Clio ou Gaiennie désigné par le No 6 sur un plan numéroté vingt cinq dans le livre de plans No 3 en l'étude de H. B. Renaud, ancien notaire en cette ville le lot mesure au pied américain, vingt un (21) pieds, trois (3) pouces et six (6) lignes de façade sur ladite rue Tchoupitoulas sur quatre vingt dix pieds (90) de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent portant le No 1140 rue Tchoupitoulas et tous les droits de passage et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites ont été acquises par ladite Compagnie de Fonderie Schwartz des commissaires liquidateurs de la Compagnie de Fonderie Schwartz Limitée par un acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906 enregistré au bureau des Transferts de cette ville registre 212 folio 93.

7° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits de passage, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie étant dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 134 borné par les rues Magazine, Calliope (anciennement Duplantier), Clio (anciennement Barthélemy et Erato (anciennement Constance), égal dit terrain est désigné par la lettre B sur un plan d'arpentage dressé par George De Armas, voyer le 19 juin 1906 y annexé et d'après lequel ledit terrain B est de vingt un terrain A dudit plan et commençant à un point trente sept pieds (37) cinq (5) pouces du coin des rues Magazine et Calliope, mesurant vingt six pieds (26) six pouces (6) et trois (3) lignes de façade rue Magazine sur une profondeur de soixante sept pieds trois pouces entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations portant le No 1106 de la rue Magazine et comprennent une bâtisse en bois à quatre chambres occupée comme débit de fruits.

Etant la même propriété qui fut acquise par la compagnie de Fonderie de Schwartz par achat de la succession de Odelie Zeberska par acte passé par Alvin Edouard Hébert, notaire, le 25 septembre 1906, enregistré C. O. B. 213, folio 202.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Toute la propriété immobilière personnelle et mixte comprise et incluse dans ce paragraphe (h) sera vendue en bloc et comme un tout, mais séparément et à part de toute autre propriété.

Conditions—Comptant et le solde aux acquéreurs de toute propriété à la susdite vente assumeront et paieront en sus de son prix de leurs acquisitions, toutes les taxes sur la propriété acquise par lui en sus pour l'année 1908 actuellement non payées et tous les frais de certificats et autres dépenses nécessaires au transfert de la dite propriété à lui ou à eux, et le ou les acquéreurs de souscrivent leurs mains de l'encanteur à billets du solde de la ou les soumissions 10 pour cent du solde ou de leurs échéances, et seront obligés payer intérêt au taux de 5 pour cent de la dite solde ou de leurs échéances lequel intérêt sera payé avec intérêt comme il est dit sur la confirmation de la vente par la cour. Si toute personne à qui il a été adjugé une vente consentait de se conformer aux susdits paiements, alors les dépôts faits seront perdus et la propriété à légard de laquelle se produit l'omission, sera de nouveau offerte en vente. Ladite propriété sera vendue libre de toute hypothèque, bien et privilèges et embarras et les réclamations du demandeur des intervenants et de toutes autres personnes qui réclameront ou établiront toute hypothèque, bien privilège ou embarras sur toute propriété couverte par cette vente ont été par ordre référés au produit de la vente de la propriété sur laquelle ladite hypothèque, bien, etc., peut être établie.

Les actes de vente devant être exécutés et passés pardevant Alexis Brian, notaire de cette ville, aux frais du ou des acquéreurs.

LEONARD L. STERN,
Encanteur.

Foster, Milling & Godchaux et Charles Moses avocats pour Charles M. Whitney, Receveur de la Schwartz Foundry Company.

12 juil—12 19 26—août 2 9 15

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Excellente propriété pour Placement. Résidence en briques à deux étages No 729 rue Race.

Entre les rues St. Thomas et Chippewa.

Land Development Company of Louisiana Limited vs Jeremiah Sullivan et als.

No 84,602—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern encanteur — JEUDI, le 30 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de la cour, rendu le 4 juin 1908 et signé le 10 juin 1908, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée et susdite numérotée.

Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent située dans le Premier District de cette ville, désignée comme lot 96, borné par les rues Race, Robin, St Thomas et Chippewa, mesurant 29 pieds, 6 pouces de face à la rue Race sur une profondeur de 115 pieds.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages, contenant environ 6 chambres, cour, hangar, etc.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant faire 10 0/0 comptant de dépôt au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 juin—28—juil 5 12 19 26 30

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur et attractive du Premier District.

Portant le No municipal 501 rue Rendon, coin Bandin (dans l'Ilet borné par la rue D'Hémécourt et l'avenue Hagan)

The Savings and Homestead Association vs Mme Cora Matthews, épouse de Chas D. Matthews.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 86,459 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 6 août 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 379, borné par les rues Rendon, Bandin et D'Hémécourt et l'avenue Hagan, désigné par le No vingt deux, et formant l'encoignure des rues Rendon et Bandin, et mesure d'après un plan et devis d'arpentage dressé par W. R. Krumbhaar Jr. enregistré dans le bureau de la "New Orleans Land Company" trente et un pieds, onze pouces et sept lignes plus ou moins, de face à la rue Rendon par une profondeur de cent vingt pieds sur la rue Bandin, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

Henry G. McCall, avocat pour la demanderesse.

9 juil—9 10 17 24 31—août 6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur améliorée du Second District.

Portant les Nos municipaux 819 et 821 rue N. Rampart, entre Dumaine et Ste-Anne.

Octave J. Morel vs Edmond Chert.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 86,541 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 août 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 114 compris entre les rues Rampart, Dumaine, Ste Anne et St Claude, mesurant en mesure américaine sur un plan tracé par E. Pilié, architecte, le 6 décembre 1884, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire, le 9 juin 1885; trente deux pieds de face à ladite rue Rampart sur une première profondeur sur le côté le plus proche de la rue Ste Anne, de cent neuf pieds, auquel point ledit lot s'élargit dans la direction de ladite rue Ste Anne à trente deux pieds six pouces et de là à une seconde profondeur de cinquante pieds dix pouces et trois lignes et une profondeur sur la ligne de l'autre côté plus proche de la rue Dumaine de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes et une largeur sur la ligne du fond de soixante quatre pieds six pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

P. L. Fenichy, avocat pour le demandeur.

17 juin—17 24 31—août 7 14 20

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, Division C—No 86,149 — Interdiction de Charles L. Keppler — Jugement.

Cette affaire ayant été présentée ce jour pour être jugée.

Présente: Hy Mooney, avocat pour le pétitionnaire; Edgar H. Bloch, avocat nommé pour représenter le défendeur.

Quand après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, la cour considérant que par ladite évidence et spécialement par le témoignage des experts médicaux Docteurs P. E. Archinard et Oscar Czarnowski il a été pleinement prouvé que le défendeur est incapable de prendre soin de sa personne et propriété et devrait être interdit et pour les raisons ordinaires assignées.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défendeur Charles L. Keppler soit et est par le présent déclaré incapable de prendre soin de sa personne et de sa propriété incapable de faire et d'exécuter validement aucun acte qui pourrait être exigé par une personne ayant toute sa raison et conséquemment il est maintenant interdit; tous les frais de ces procédures devant être payés de ses biens.

Jugement lu en cour ouverte le 15 juin 1908.

Jugement signé en cour ouverte le 19 juin 1908.

Signé JOHN ST. PAUL,
Juge.

Pour copie conforme:

J. G. LYNCH, Greffier.

30 juin—30—juil 7 14 21 29

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée de valeur dans le Premier District,

Portant les Nos municipaux 2109 et 2111 rue Lafayette, entre Johnson et Gervais.

Succession de John A. Martinez et Louisiana Hen